

SERMON

SUR LA

SECTION XXXIV.

D U

CATECHISME.

De la necessité de la Prière & de son Objet.

Homme désirant naturellement d'être heureux, & se voyant dénué des
choses necessaires à la felicité, est contraint
de sortir, par manière de dire, hors de soi
& de s'adresser à d'autres plus riches, pour
trouver en eux ce qu'il n'a pas en lui-même;
Outre les hommes, ses prochains, sans l'aide & communication desquels sa vie seroit
trés-imparsaite, il a encore recours à des
puissances plus grandes & plus éminentes
que celles qu'il voit sur la terre; & pour
obtenir leur faveur, il leur présente ses priéres; car il lui est aisé de reconoitre qu'il y
en a quelqu'une au monde, quand mêmes

il n'en auroit d'autre preuve que se désir ardent d'être heureux, que la nature, cette sage & prévoyante Ouvrière, ne lui a pas gravé dans le cœur en vain, pour le travailler inutilement. Ajoutez à cela qu'il voit assez par l'experience, que pour aquerir les choses, & en tirer de l'usage, il ne suffit pas d'y employer les moyens convenables, y ayant une certaine force secréte qui se mêle si avant dans la dispensation de toutes choses, que c'est plutôt son efficace qui les sait reisssir, que les vertus & les qualitez-mêmes qui sont en elles.

litez-mêmes qui sont en elles.

Les hommes ont donc jugé necessaire d'avoir recours à cette seréte & inconuè force, comme au premier & souverain ressort de leurs affaires, l'appellans les uns, Fortune, par une extrême erreur, les autres, Nature, & la plûpart, Divinité. C'est un mouvement commun à tous les hommes, ne se trouvant aucune nation, tant soit peu polie & civilizée, qui n'invoque quelque vertu surintendante de sa vie, jusques-là que les irreligieux-mêmes ne peuvent s'empêcher de la reconoitre, implorans son secours, quand ils se trouvent surpris de quelque danger; Car comme l'homme conclut presque naturellement, qu'outre ce qu'il voit

Sur la Section XXXIV.

voit au monde, il y a quelque nature invifible qui conduit l'Univers, n'étant pas pos-

sible que ce bel ordre qui y paroit se conserve de soi-même; aussi reconoit-il par la même lumière que cette Essence-là est

bonne & puissante, d'où vient qu'ensuite il prend la hardiesse de s'adresser à elle, &

de la prier.

Je ne veux apporter d'autres preuves de cette verité que les Rituels & les Breviaires, des Religions de l'Univers, soit anciennes, soit modernes, qui toutes ont enseigné à leurs devots des Prières & des Litanies, pour appailer la colére de la Divinité qu'ils reconoissent, & gagner sa faveur & ses bonnes graces; d'où paroit, ce me semble assez clairement, ce que dit nôtre Casechisme dans la Section que vous venez d'entendre, que l'Invecation de Dies fait une partie de son service; car les hommes n'ont pas erré en ce qu'ils ont crû qu'il est necessaire de prier, mais sculement en ce qu'ils n'ont pas prié celui qu'il faloit prier, ni de la manière qu'il est convenable de le prier. Ayans donc jusques ici, suffisamment traité des deux premiéres Parties de l'honneur que nous devons à Dieu, savoir la Foi & la Sanvisication, il faut que selon l'ordre du Catechisme

Cette matiére, selon son merite, sera examinée amplement dans les Sections suivantes où nous aurons à disputer des conditions & du sujet de la Prière. Pour ce coup, asin d'exposer la première Section que le Catechissine y a employée, nous dirons premièrement quelle est la Prière dont nous voulons parler; Secondement, si c'est une chose necessaire en la Religion; en troisième lieu nous traitterons de son objet, & considererons à qui nous la pouvons & devons légitimement adresser.

Les deux premiers articles n'ont que peu ou point de difficulté, c'est pourquoi nous les expedierons briévement, asin d'avoir plus de loisir d'insister sur le troisième que nos Adversaires ont merveilleusement embrouillé par leurs erreurs. Pour le premier donc je dis, que nous ne parlons pas ici des Priéres que nous faisons tous les jours aux hommes dans la vie commune, & par lesquelles les petits demandent l'assistance des Grands, les ignorans l'instruction des Sages, les pauvres l'aumône des riches, les coupables, le pardon & la grace de ceux qu'ils ant offensé.

Nous

543

Nous avouons que ces Prières sont legitimes & fondées sur l'institution de Dieumême; car comme le Seigneur fait couler les fontaines, afin que nous y puisions de l'eau pour nôtre usage; comme il fait germer l'herbe & croitre les fruits sur la terre, afin que nous les y cueillions, & nous en fervions; comme il fait luire son Soleil & ses Astres dans les Cieux, afin que nous jourssions de leur lumière, de même entre les hommes il remplit les uns de sagesse & de conseil, il donne aux autres des richesses ou de l'autorité, afin que nous-nous pourvoyons vers eux, si nous avons besoin de ce qu'il y a mis. Soyez donc pronts & faciles à ceux qui vous demandent, vous souvenans que les biens que vous possedez vous ont été donnez pour en faire part à vos prochains, & que quelque abondans que vous puissiez être, vous ne laissez pas d'avoir besoin des autres en diverses maniéres.

Et quant à vous qui avez recours à autrui, faites-le convenablement, ne lui de-mandans jamais rien qu'il ne vous puisse donner, fans offenser vôtre commun Créateur; s'il vous refuse vos demandes, suportez-le avec patience, s'il vous les accorde,

rece-

recevez leurs bienfaits avec gratitude, & pensés que c'est outrager Dieu de ne point savoir de gré à ses créatures, des biens qu'il nous a communiqués par leur main.

Mais la Prière dont nous parlons est celle que l'homme adresse à une nature qu'il reconoit être au dessus de ces causes prochaines qui nous touchent, que nous voyons & reconoissons clairement dans l'ordre du monde. Par exemple, nous voyons que les Magistrats dans la Societé civile garantissent les opprimés & rendent à chacun ce qui lui apartient, que les Rois conservent la vie & la liberté de leurs sujets, cela se touche à la main, ce sont des causes prochaines & toutes visibles.

Mais nous appercevons encore qu'il ya quelque autre cause Superieure qui préside sur ces choses en telle sorte, que si elle n'agit sur les cœurs des Rois & des Magistrats, & ne les éclaire, adresse & benit, il leur sera impossible d'executer tels essets. Ainsi nous savons que la vivacité de l'esprit, la force de la memoire, l'industrie d'un habile Maître sont les causes communes & prochaines qui mettent la science dans l'esprit de l'homme. Mais nous reconossessit qu'il y a au dessus de tout cela une

Sur la Section XXXIV. certaine autre cause superieure, qui donne ces bonnes qualitez aux hommes, & qui les aiant données, en conduit & dispense la rencontre & l'usage; Mais la prière dont il est ici question , n'est pas celle que nous adressons à ces prochaines & secondes causes, de la main desquelles nous voyons immediarement sortir les effets, mais celle que nous presentons à cette autre Cause supérieure, sans la surintendance & benediction de laquelle nous croyons que les forces des autres choses seront nulles, & leur emploi vain & inutile.

D'où paroit ce que dit nôtre Catechismo qu'il y a une tres-grande difference entre les prières & requêtes que nous faisons communément aux hommes, & celle dont il est ici question; car quant aux hommes, nous ne les regardons que comme causes derniéres & dépendantes d'une autre vertu supérieure dont-ils sont comme les Ministres & les Instrumens; au lieu que nous nous addressons à cette Puissance superieure, comme à la principale cause, & en la main de laquelle réside principalement nôtre bien. Or que cette sorte de Prière soit necessaire dans la Religion, outre ce général consentement de toutes les na-

tions, par nous representé ci-dessus, il paroit encore par la consideration de la chose dont nous avons besoin, comme les plus barbares-mêmes n'en ont jamais dou-té, qui ne voit qu'il est de nôtre devoir de nous adresser à elle en nos necessitez, pour lui demander les biens que nul ne nous peut donner, sans sa volonté & autorité?

Et il ne faut point ici alleguer qu'érant doiiée, comme elle est, d'une souveraine intelligence & bonté, elle voit assez nos besoins d'elle-même, & a assez d'inclination à y pourvoir, sans que nous lui addressions nos priéres; Car ce que nous la prions n'est pas pour lui rien apprendre, ou pour aucun interêt qui la regarde, mais bien pour nous aquiter de nôtre devoir, la prié-re étant un hommage necessaire que nous lui rendons, par lequel nous reconoissons clairement que c'est de sa main que dépend nôtre bien; d'où vient que le Seigneur Jesus, le souverain Prophéte du genre humain, nous a tres-soigneusement recom-mandé ce devoir * Veillez & priez, dit-il, que

VOKE

Matth. 26. 41.

Sur la SECTION XXXIV. 347
vous n'entriez en tentation à Demandez & il
vous sera donné b Il faut toujours prier & ne se
relâcher point; Et son Apôtre, c soyés perseverans envoraison, dit-il, & ailleurs Priez sans
cesses & encore dans un autre lieu, d Priez
ren touses sortes de priéres & requêtes en tout
tems, en esprit; & veillez à cela avec toute perseverance. De m'allégue donc point, si tu
es Chrêtien, qu'il semble que la Priere soit
superflüe; Il n'y a rien de moins superflu,
que ce que nous ordonne nôtre Maitse.
Prattiquez-la, & vous verrez qu'elle est
utile & salutaire.

Mais direz-vous, Dieu n'a t-il pas ordonné de nous & de nôtre salut? Certes
Christ le savoit, & il en étoit bien plus assuré que nous, Saint Paul pareillement,
celui-là même qui nous l'a appris, & neanmoins ils ne laissent pas de prier; Ne presumez point, je vous prie, d'être plus sages
qu'eux. Pensez que Dieu sait bien accorder en la lumière de son éternelle sagesse,
les choses qui vous semblent contraires
dans l'obscurité de vôtre ignorance; car en
esser quelle est vôtre impertinence de vouloir ôter l'usage de la Prière, sous ombre

Mm 2

à Luc 11.9. b Chap. 18. i. v 1. The Jul. 5, 17.

de l'immuable fermeté de la Predestination Divine? Ne voyez-vous pas qu'à ce conte il nous faudra aussi abolir l'usage de tous les autres moyens necessaires à la vie naturelle & spirituelle? Car quelque autre fou dira aussi de la même manière; Puisque Dieu en a ordonné, dequoi me servira-t-il de manger & de boire, de dormir & de m'exercer, pour me conserver sur la terre? de lire, d'apprendre, de méditer de croire, de faire de bonnes œuvres pour parvenir au / Ciel? Ignorant que tu es! ne vois-tupas que ce même Dieu qui a ordonné les fins des choses, en a aussi ordonné les moyens? & que la Prière est l'un de ces moyens, même l'un des plus propres & des plus necessaires? Loin donc que le soin que Dieu a daigné prendre d'ordonner de nôtre salur nous doive faire négliger, la pieté, qu'au contraire c'est cela-même qui nous la doit re-commander, étant impossible, sans la Prière, de parvenir à ce salut que nous desirons, ni d'obtenir les choses qui y conduisent.

Posans donc ce que nous venons de prouver, que la Prière, telle que nous l'avons généralement representée, est une chose necessaire dans la Religion, il reste que

Sur la Section XXXIV. que nous considerions maintenant quel est l'objet à qui elle doit être addressée. Nôtre Catechisme, conformément à la raison & à l'Ecriture, nous enseigne que c'est Dieu; car puis que le but de la Prière n'est autre que d'obtenir la délivrance des maux dont nous fommes, ou pressés ou menacés, & la possession des biens requis pour nous rendre heureux, qui pouvons-nous prier plus convenablement, par la confession de tous les hommes, que celui qui est la source inépuisable des biens? qui tient sous sa main toutes les choses du monde, & les dispense selon sa volonté; qui seul, malgré les forces de tout l'Univers, nous peut donner & conserver le souverain bonheur, & sans lequel les forces de tout l'Univers jointes ensemble, ne nous peuvent faire aucun bien.

Peut-être semblera-t-il mal convenable que de miserables vers de terre, souillés & tachés de peché, ayent la hardiesse d'ouvrir la bouche dévant une si haute & si redoutable Majesté, & de tant présumer d'euxmêmes, que de lui demander qu'elle daigne tourner ses saints yeux sur nous, pour s'occuper du soin de nos menuës affaires qui lui sont infiniment moins qu'à nous, les tours Mm 3

Mais, ô hommes, rant d'amour & de bonté que Dieu verse continuellement sur vous, d'une main infiniment libérale, vous doit ôter cette apprehension; car pout quo? ne croirez-vous pas que cette même bonté qui l'a mû à vous faire, lors que vous n'éticz point, & à vous nourrir & élever, depuis qu'il vous a formez, ne le porte encore à couter vôtre voix & vos priéres? Si vous confiderez ce qu'il fait tous les jours pour vous, combien puissamment & sagement il vous pourvoit des choses necessaires à vôtre vie ; comment it fait lever son Soleil & ses astres, pour vous éclairer, germer fon pain & meurir ses fruits, pour vous mourrir, naître & croitre tant d'animaux, une partie pour vous porter & une partie pour vous vêtir, jamais vous n'estimerez qu'il vous dédaigne jusques là que de s'of fenier de vos priéres, si vous les lui presentésavec respect & humilité.

Ourre les argumens de sa bonté que nous présente la Nature, il nous en assire lui-même dans sa Parole, nous commandant en mille endroits de le prier hardiment, avec promesse, que non seulement Sur la SECTION XXXIV. 551 il ne s'offensera point de cette hardiesse, mais qu'au contraire il l'aura trés-agréable, la tenant pour un honneur, & non pour un outrage a Invoque-moy, dit-il, au peuple du V. T. an jour de ta détresse, je t'en délivreray é tu m'en glorisseras; & Jesus-Christ le souverain Docteur du nouyeau peuple. Vous, dit-il, à ses Disciples, b priez ainsi, nôtre Père aui és aux Cieux, ton Nom soit santissé.

qui és aux Cieux, ton Nom soit santissé.

Ces deux commandemens se trouvent étab is & éclaircis, par l'exemple de tous les sidelles qui ont vêcu sous le V. & le N.

T. dont les prières adressées à Dieu nous ont été enregîtrées dans l'Ecriture sainte, pour un enseignement autentique du droit que nous avons de prier Dieu. En esset il n'y eut jamais de Chrêtiens qui en doutassent; nos Adversaires de la Communion Romaine, quoi que slottans & chancellans merveilleusement, ne laissent pas néanmoins d'adresser souvent leurs prières à Dieu, & d'avoir à toutes heures, l'oraisen Dominicale dans la bouche.

D'où paroit combien est vaine je ne say quelle comparaison que leur peuple allégue ordinairement sur ce sujet, que comme Fon ne va à son Roy que par l'entremise de

M m 4

a Pf. p. 13. b Matth.6.9.

tous les endroits du monde, sans être renfermé dans aucun, & pouvant entendre nos prières, sans travail, leur répondre sans lassitude, & sans exposer sa glorieuse & sacrée Majesté à aucun danger, qui ne voit que ce compliment ne doit point avoir de lieu envers lui?

Je confesse que depuis le peché nous ne pouvions approcher de lui; Mais qui ne fair, que les pechez qui nous fermoient son oreille ont été expiez par le fang de Jesus-Christ, & qu'appaisé envers le genre humain, par le moyen de cette satisfaction, il lui tend les bras, & le reçoir volontiers en sa grace, nous criant par-tout dans sa Parole, que Christ est nôtre Médiateur & nôtre Avocat? Mais quad mêmes cette pretendue comparaison éloigneroit les prières des autres hommes du Trône de Dieu, il est toujours constant qu'elle ne pourzoit pas nous empêcher de nous adresser droit à lui; car bien que les autres sujets d'un Prince avent besoin de la faveur de ses Ministres & OF ficiers pour lui présenter leur requête, ses Domestiques au moins & ses enfans peuvent aller droit à lui. Or les Chrêtiens sont Domestiques de Dieu & ses enfans, fréres de son Fils unique, os de ses os & chair de Sur la Section XXXIV. 555 fa chair; Soit donc conclu, selon la lumiére de la raison, l'autorité des Ecritures, le consentement de tous les Chrêtiens qui ont jamais été, que Dieu le Créateur & Redempteur du monde est celui auquel nous pouvons & devons adresser nos priéres.

Nos Adversaires de l'Eglise Romaine en demeurent d'accord avec nous, ils ajoutent seulement, qu'outre ce grand Dieu Tout-puissant, il est utile d'invoquer aussi 2 les Anges & les Esprits consacrez des Saints trépassez, le pratiquans trés-exactement ainsi, & ayans continuellement les noms de la Sainte Vierge & des autres Saints en la bouche; Et pour bien entendre leur sentiment, il saut savoir qu'ils consessent, qu'il n'est pas permis de les reconoitre comme aureurs des Bénéfices Divins, ni de leur demander en cette qualité la grace, ou la gloire, ou les moyens apartenans au salut. Ils avouënt encore, qu'il ne faut pas croite qu'ils intercédent immédiatement pour nous envers Dieu; mais que tout ce qu'ils obtiennent pour nous leur est accordé par Jesus-Christ, posans ensui-

a Conoil. Trid. seff; 25. b Bellarm. de Santt. Beat. l. 1. c.17. ment de faire cela-même que nous faisons, c'est-à-dire, de prier Dieu pour nous; & sinalement il faut remarquer que les prier même de la sorte, avec toutes ces modificarions, non comme auteurs ni comme Principaux Intercesseurs, mais seulement comme personnes qui se joignent à nous, pour prier ensemble avec nous, les prier, dis-je, de la sorte, n'est pas néanmoins une chose necessaire, & de laquelle on ne se puisse passer, pouvant suffire à salut, en par-lant absolument de prier Dieu seul; mais que c'est une chose utile, & qui peut être prariquée sans peché & avec fruit.

Voila, ce me semble, leur opinion, autant que je l'ai pû comprendre, non certes par leur pratique, qui va bien plus loin, mais par leur Concile & par leurs autres Livres. Et parce que nous n'estimons pas de la pouvoir recevoir en bonne conscience, ils déclament contre nous, & nous accusent de mépriser les Saints, surquoi je proteste dabord, que c'est une calomnie; car Dieu sait que nous honorons les Saints, & que nous leur rendons tout le respect qui se peut & doit légitimement; leur mémoire nous est trés-chère & trés-précieuse; Nous admirons

sur la Section XXXIV. 557 rons les graces dont ils étoient revêtus, leurs glorieux exploits, pour l'avancement du Régne de Jesus-Christ, leurs soussifrances ou leurs actions. Nous les célebrons trésvolontiers, par nos louanges, & nous rendons graces à nôtre Seigneur d'avoir fait & santissé par son Esprit, de si excellens Vaisseaux de sa gloire. Mous-nous les proposons, & à nos peuples, comme des exemples d'une singulière santification, pour les avoir souvent devant les yeux, & tâcher d'exprimer en nous quelque image de cette innocence, pureté & charité qui reluisoient en eux?

Est-ce là en conscience, mépriser & deshonorer les Saints? Nous avoiions bien ingenûment, que si c'est deshonorer un homme de ne pas lui donner la gloire que nous estimons n'appartenir qu'à Dieu, ou de ne pas parler à lui, après sa mort, il est vrai que nous sommes coupables; Mais avant que de prononcer nôtre condannation, il faut montrer, par de bonnes & valables raisons, que nous sommes obligez à prier les Saints trépassez, ce que nos Adversaires sont si éloignez de faire, qu'ils n'osent pas mêmes l'entreprendre, disas seulement qu'il est bon & utile, bien que non necessaire de leur rendre un tel devoir. Je Je dis donc premièrement, que quand mêmes il seroit honête, & mêmes utile en quelque façon, d'invoquer les Saints, ce qui n'est pas, néanmoins puisqu'il n'est pas necessaire, comme ils l'avouent, il seroit meilleur en ce tems de l'omettre que de le faire; La raison est que quand une chose de laquelle on se peut passer cause quelque grand mai par l'abus qu'en font les hômes, bien que l'on puisse recueillir de son légitime usage quelque utilité, il est de la prudence d'ôter plutot la chose, pour éviter le mal, que de la laisser pour avoir un tel bien, l'un étant beaucoup plus necessaire que l'autre, puisque l'on peut obtenir le salut, sans un bien non necessaire, & que l'on ne peut éviter la dannation avec un mal scandaleux.

Par exemple, le Serpent d'airain étoit utile autrefois en Israël, parce que c'étoit un
monument de la bonté de Dieu & une
preuve de sa puissance, qui n'eût pas été
gardé, s'il n'eût servi à quelque chose; mais
ce n'étoit pas un bien necessaire, y ayant
assez d'autres moyens d'où l'on pouvoirretirer le même usage. Quand donc le Roi
Exechias vit que le peuple abusoit de ce
Serpent à l'idolatrie, * il le brisa, sans aucun
ferus

2. Rois 18. 4.

Sur la SECTION XXXIV. scrupule, le bien que l'on pouvoit tirer de son usage n'étant pas comparable à l'horrible mal qui procedoit de son abus.

Or on ne peur nier que la Prière des Saints n'est pas absolument necessaire, le bien que l'on prétend en tirer se pouvant aisément avoir, en priant Dieu directement par Jesus-Christ norre Seigneur; Certes quand elle seroit permise, ce qui n'est pas, il la faudroir toujours abolir, vû les grands & insuportables scandales qu'elle cause dans le Monde Chrêtien; au deshonneur de Dieu & à la ruine des hommes. Car qui ne voit que la plûpare des Adversaires passans leurs propres bornes, déférent aux Saints des prières qui selon leurs maximes sont illicites, puisque par leurs priéres ils leur demandent, non de prier pour eux simplement, mais de leur donner la grace & les moyens du salut, comme lors-qu'ils priene la Vierge Marie qu'ils qualifient a Mère de grace & de misericorde, de les désendre contre Tennemi, & de les recevoir à l'heure de la mori; & quand ils disent que b c'est elle qui expie *nos*

b O felix puerpera nostra pians scelera Iure matris Im-

pera Redemptori.

a Maria mater gratia, mater misericordia, Tu nos ab hoste protege & horâ mortis suscipe.

nos pechez, & la prient de commander à nôtre Seigneur, selon le droit de mère qu'elle a sur lui; & dans l'hymne des Apôtres, avant dit que la guerison & la maladie de tous les hommes depend de leur commandement, ils ajoutent, ² Guerissez les maladies de nos mœurs es nous rendez les vertus.

Abus qui sont passez en usage parmi eux, jusques là que l'un des plus Célébres & plus subrils Docteurs de leurs Ecoles n'a point fait difficulté d'écrire, que ce que le Roi Assurrus avoit promis à Esther, qu'à sa demande il lui donneroit jusques à la mo tié de son Royaume, que cela, dis-je, a été accompli en la ^b Bienheureuse Vierge, à laquel-le Dieu a laissé la moitié de son Régne, puisque son régne consistant dans le jugement & dans la misericorde, il lui a transferé la misericorde, retenant l'administration du jugement. Quelqu'un même, soit Ronaventure, soit un autre; (car cela nous importe peu) s'est avisé, par une horrible impieté, de détourner le Pfautier tout entier à la Vierge Marie, changeant le Nom de nôtre Seigneur par-tout où il se rencontre,

b Gabr. Bil.in Can. lect. 8.

a Quorum prasepto subditur salus & languer omnium natura agros moribus nos reddentes virtusibus.

en celui de nôtre Dame.

Puisque ces abus & une infinité d'autres semblables ont vogue parmi les plus habiles d'entr'eux, & en quelque façon dans leur service public, jugez quel doit être l'égarement des pensées des particuliers, des femmelettes, du peuple & des paisans. Jugez, quand l'ardeur de la superstition a une fois mis le seu dans leurs cœurs, ce qu'ils estiment & ce qu'ils demandent aux Saints. Je sai bien qu'ils raménent le plus qu'ils peuvent, ces expressions extravagantes à leur sens.

Mais outre que les gloses sont extrémement violentes, & qu'à les bien examiner, il se pourroit bien trouver qu'elles sont incompatibles avec les Textes; combien peu y a-t-il de personnes parmi eux, qui pensent à de telles expositions? Qui d'entr'eux n'entend ces paroles comme elles sonnent? Qui ne les prononce en ce sens? Or cependant, selon eux-mêmes c'est une chose illicite & impie de faire de telles prières aux Saints.

Ajoutez à cela que le patronage des Saints fait croire à la plûpart, qu'étant aidez & assistez de tant de lieux, par tant de bras & de bouches, qui travaillent & par-

Tom. II.

lent continuellement pour leur salut; moyennant qu'ils les prient avec assiduité, ils
ne peuvent manquer d'être sauvez, quelque méchante vie qu'ils ménent d'ailleurs;
Erreur qui se consirme en eux par leurs sabuleuses legendes, où ils n'ont point eu de
honte de faire favoriser à quelques Saints
des personnes couvertes d'ordure, sous ombre de la devotion qu'elles avoient à leur
service; Opinion mortelle & pernicieuse,
comme chacun voit, & qui néanmoins est
trés-commune parmi leur peuple, comme
l'experience nous l'apprend.

De la même source vient encore cette

De la même source vient encore cette autre erreur que nous voyons ordinairement en la plûpart du commun parmi eux, d'estimer que les mérites des Saints ont la vertu de santisser & de racheter les hommes. Ensuite cette coutume de prier les Saints a tellement échaussé la dévotion que l'on a parmi eux, qu'on leur dédie des Temples & des Fêtes; on parsume & on encense leurs images, on leur présente des offrandes, on les proméne en processions. Actions qu'il est malaisé d'excuser, quelque déguisement que l'on y apporte; mais du moins pouvons-nous bien dire, que le commun des hommes qui n'est pas exercé aux

Digitized by Google

Sur la Section XXXIV. 563 distinctions & subtilitez de l'Ecole, les prend pour des choses qui se sont, non simplement en memoire des Saints, mais à leur honneur & service, estimans que les Temples, les Fêtes, les Autels, les Sacrifices, les vœux qui portent le nom des Saints soient veritablement consacrez à leur gloire; ce que l'Eglise a toujours rejetté comme illicite & simple, tels services ne se pouvant

rendre qu'à Dieu seul. Je laisse l'épouvantable abus qui se commet à ne pas bien choisit les Saints; car oublians les plus anciens & célébres, & recommandez uniquement dans la Parole de Dieu, ils adressent souvent leurs prières à des Saints, ou nouveaux, comme à un Charles Borromée Archevêque de Milan, ou inconnus, & de la sainteté, & même de la sublistance desquels on peut douter avec justice, y ayant grande apparance qu'ils n'ayent jamais été au monde, comme un S. Christophle & une Sainte Catherine, & les onze mille Vierges. Puis donc que cette prié-re des Saints à tant scandalizé le Christianisme, tant perdu d'ames, tant produit d'abus, ne vaudroit-il pas beaucoup mieux; quand mêmes elle seroit permise, ce qui n'est pas, l'abolir que la retenir, puisqu'ils

ne nient pas eux-mêmes que l'utilité qui s'en recueille se peut trés-facilement tirer par le moyen des prières que l'on presente à Dieu.

Mais je passe encore plus avant; car quand mêmes elle ne seroit point sujette à tous ces incoveniens, il seroit toujours meilleur de s'en passer, veu le peu de certitude que nous avons qu'elle soit licite. Je suis assuré de faire une chose permise, utile, agreable à Dieu & à ses saints, quand je le prie, car il me l'a commandé tres-expressément, & il m'a promis de m'exaucer, quand je le ferai. Mais si c'est une chose agréable à Dieu & aux Saints d'adresser mes prieres à d'autres qu'à lui, comment le puis-je savoir, puisque ni Dieu ni ses saints ne me le commandent expressément, en aucun endroit de sa Parole? Quelle seroit donc mon imprudence de laisser le certain pour faire l'incertain? Dans les choses douteuses, la sagesse humaine dit que lé plus sûr est de n'agir point; combien plus cela doit-il avoir lieu dans la Religion dont la conséquence est si grande? Mais pour retrancher toute excuse, je dis ensin que cette pretenduë prière est, non seulement dangereuse, douteuse & incertaine, mais qu'elle est mêmes illicite

Sur la SECTION XXXIV. 565 illicite; Car il n'est pas permis de faire aucune chose dont nous ne soyons assurez qu'elle est bonne, selon la maxime de L'Apôtre que ce qui se fait sans soy est peché; de sorte que quand mêmes une chose seroit bonne dans le sonds, neanmoins si tu doutes qu'elle soit telle, & ne laisses pas de la faire, tu péches.

Or quelle assurance & quelle foi peuxtu avoir, que prier un Ange ou un Saint trépassé soit une chose bonne & conforme à la volonté de Dieu? La soy dit saint Paul best de l'oüie & l'oüie est de la Parole de Dieu. En quel endroit de la Divine Parole as-tu oui qu'il faille invoquer les Saints trépassez? En quelle Loi, en quel Prophete, en quel Evangile, en quelle Epître? Et si tu ne l'as point oui, comment le crois-tu? Et si tu le crois, sans l'avoir oui, quelle est ta soi, puis qu'il n'y a point de soi que par l'ouie? Et si tu le fais sans soi, comment ne péchestu point en le faisant, puisque ce qui se sait sans soi est peché?

Certes les livres du Vieux & du Nouveau Testament contiennent divers préceptes touchant la Prière, divers exemples, les Oraisons des saints Patriarches, du Grand

Nn 3

2 Rom. 14.23. b Rom. 10.17,

l'eussent-ils point pratiquée?** Mais j'ajoute encore pour comble, que bien que les principes de cet abus n'ayent été que trop tôt jetté parmi les Chrêtiens, neanmoins dans les trois premiers siécles du Christianisme dont il nous reste encore quantité d'écrits, a il n'en paroit non plus, ni exemple ni enseignement, mais bien du contraire; car nous litons expressément en l'un des livres qui nous en restent, composé environ 250, ans après la naissance de nôtre Scigneur, b qu'il fant adresser toute requête & prière & supplication, & action de gra-

a Id configerur Peresims. b Orig. contr. Cels. Ls.

sur la Section XXXIV. 567 ces au Grand Dieu, qui est sur toutes choses, par le souverain sacrificateur vivant Dieu, & Parole du Pere, savoir, Iesus-Christ nôtre Seigneur, qui est au dessus de tous les Anges. Quelle est donc ta présomption, ô Adversaire, de ne vou-loir pas que je me contente des seules priéres que Dieu m'a enseignées, dont ses Saints & les premiers sidéles se sont contentés, si je n'y joins de plus des devotions inconuës, dans ses Ecritures & dans les commencemens de son Eglise?

Or, pour parer à ce coup mortel, ils mettent en avant, non aucun passage des Ecritures Divines, qui commande de prier les Saints trépassez ou les Anges, non, car il n'y en a point. Mais premièrement ils disent, que les Saints qui sont au Ciel prient pour nous. Certainement je ne veux pas contester que ces Bienheureux Esprits, consonmez, comme ils sont maintenant en charité, ne joignent leurs prières avec les soupirs de leurs pauvres frères, qui combatent icibas sur la terre, & qu'en général ils ne leur souhaitent une bonne & heureuse issue, telle qu'a été la leur, par la grace de Dieu.

Mais je ne puis admettre sans preuve, ce qu'ils ajoutent ensuite, qu'ils prient Dieu pour chacun de nous-autres particuliers,

N/ 4

mêmes pour châque accident particulies qui nous arrive. Il est bien vrai que le Seigneur dit en Jeremie. 2 Quand Moise & Samuel se tiendroient devant moi, si est-ce que mon affection ne seroit point en ce peuple; Mais ne s'ensuit-il pas tout au contraire de la prétention de nos Adversaires, que dosse Moise & Samuel ne se tenoient pas devant Dieu, pour interceder pour les Iuiss? Qui ne voit le tens du Seigneur, que quand mêmes ces saints Prophétes eussent été en la place de Ieremie vivant au milieu du peuple, comme lui, & priant pour le peuple, comme lui, ils n'eussent pû le garantit du châtiment que le Seigneur lui préparoit dans sa coléie? Aussi-peu pouvons-nous recevoir ce qu'ils présupposent ensuite, que les Saints qui sont dans le Ciel conoissent toutes les particularitez de ce qui nous arrive sur la terre, & qu'ils entendent les prières qu'ils leur adressent en même-tems, de tant de lieux, les concevans mêmes quelquefois du cœur seulement, sans les exprimer de vive voix; car quelle apparance y a-t-il à cela, puisque l'Ecriture nous apprend, que Dien seul conoit les cœurs, & en général que les morts n'ont plus nulle part au monde en tout ce qui se

a leremas.i. b I. Reis 8.39. c Ecclesiafte 9.6.

Sur la SECTION XXXIV.

fait sous le Soleil, que quand leurs enfans sont avancés, ils n'en savent rien, & que quand ils sont abaissez, ils ne s'en soucient point; & de loss particuliérement, qu'étant mort il ne verroit point les manx dont Dieu visiteroit sa posterité & b d'Ezechias qu'il desiroit que la destruction de lerusalem n'arrivat qu'après sa mort, asin qu'il n'en vit point les particularites.

Car quant à ce qu'ils opposent, que le mauvais riche étant dans l'Enfer, savoit la mauvaise vie de ses fréres qu'il avoit laissés sur la terre, pourquoi eût-il perdu le souvenir d'une chose qu'il avoit veuë étant en vie? & pourquoi ne l'eût-il pû apprendre de quelque personne morte depuis lui? comme Abraham aussi ce qu'il dit de Moise & des Prophétes. Ce qui nous est raconté c qu'Elizée avoit sû, par une particulière ré-vélation, les pensées & les paroles de Guehazi, bien qu'absent, induit bien à la verité qu'il n'est pas impossible à Dieu de reveler à un homme l'action ou la pensée d'une personne absente, chose que jamais aucun de nous n'a veuë, mais ne prouve pas qu'en effet les Saints établis dans le Ciel voient toutes les particularitez de nôtre vie, ce qui

3 10b 14.20.21. b Efaie 39.8. c 2.Rois 5, 26.

qui est question; Ainsi vous voyés combien sont vains & foibles tous les fondemens de cette opinion.

Mais il est constant, difent-ils, que Jacob pria un Ange. L'Ange, dit-il, qui m'a garanti de tout mal, benisse ces enfans; Certes, quant à cet Ange-là qu'invoqua alors Iacob, nous ne faisons nulle difficulté de l'invoquer, & mêmes de l'adorer; car qui ne voit que c'est l'Ange du Grand Conseil, le Fils Eternel de Dieu, puis que laceb le joint avec Dieu, ou pour mieux dire, exprime & décrit luimême que c'est Dieu? le Dieu devant la face duquel ont marché mes Péres, Abraham & Isâc, le Dien qui me pait depuis que je suis en être, jusques à ce jour-ici, l'Ange qui m'a garanti de tout mal benisse ces ensans. Exposition que plusieurs Saints Pères & entrautres Saint Athanase & Saint Cyrille l'un & l'autre Archevêque d'Alexandrie, ne proposent pas seulement, mais la prouvent, la soutiennent, la désendans contre les hérétiques qui entendoient ce passage, comme au-jourdui nos Adversaires d'un Ange créé & non du Fils de Dien.

Enfin ils disent, que puisque nous prions nos fréres ici vivans sur la terre, de prier Dieu pour nous, il s'ensuit que nous pou-

Sur la Section XXXIV. pouvons faire la même requête aux Anges & aux Saints trépassez; mais quelle comparaison, je vous prie, de nos frères que nous voyons & qui nous voient. avec lesquels nous parlons & avons un mutuel commerce, avec les Anges & les Saints dont hous n'entendons point la voix, & dont nous n'avons aucune certitude, qu'à chaque instant que nous leur parlons, ils entendent la nôtre? si cela a lieu, il faudra donc aussi par consequent, adresser nos priéres aux personnes absentes dont nous conoissons la pieté, & parler à elles, comme si elles étoient présentes, ce qu'aucun ne peut faire, sans une sottise & une vanité toute manifeste.

Concluons donc, Chers Frères, puisque cette prétendüe prière adressée aux Anges & aux Saints, n'est fondée ni sur aucun commandement, ni sur aucune promesse, ni sur aucun exemple de l'Ecriture, ni sur aucune raison pertinentes puis qu'elle présuppose plusieurs choses douteuses, incertaines & fausses; puisqu'elle ne peut avoir aucune utilité que nous ne trouvions tres-abondamment en la prière adressée à Dieu-même; puis qu'elle

qu'elle est de tres-dangereuse conséquence, qui porte évidemment les hommes à divers abus & scandales; que ce seroit à nous, non seulement une imprudence & vanité extrême; mais mêmes une erreur inexcusable & un mépris visible contre Dies de la retenir. Contentons-nous donc de pries nôtre Grand Dieu & Sauveur, par son Fils Jesus-Christ nôtre Seigneur, comme

AINSI SOIT-IL.

il l'ordonne lui-même, & comme l'ont pra-

tiqué tous les fidéles.

SERMON